Outremont Montréal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 mars 2018, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-375** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement concernant les cafés-terrasses* (1054-2) ».

L'objet dudit règlement est d'ajouter un article permettant l'empiétement d'un café-terrasse sur un trottoir, à la condition qu'un dégagement minimal de 2 mètres soit maintenu libre de toute obstruction.

obstruction.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le

vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 15 mars 2018

M° Julie Desjardins, avocate Secrétaire substitut de l'arrondissement